

Brevet de compétence Yachtmaster Offshore

Le Yachtmaster Offshore dispose des compétences nécessaires pour être skipper d'un bateau, sur n'importe quel trajet lors duquel le bateau n'est pas à plus de 150 milles nautiques du port. Les brevets de compétence sont décernés pour les bateaux à voile ou les bateaux à moteur, selon le type de bateau sur lequel a été passé l'examen. Les brevets de compétence sont uniquement remis à l'issue d'une épreuve pratique.

Durée de l'examen

L'examen du Yachtmaster dure entre 8 et 12 heures pour un candidat et entre 10 et 18 heures pour deux candidats. Les candidats doivent démontrer leur capacité à commander un bateau en mer et il se peut également qu'ils soient invités à répondre à des questions sur une partie quelconque du programme de tous les stages, à l'exception du Yachtmaster Ocean.

Exigences préalables à l'examen

Pour passer l'épreuve pratique, les candidats DOIVENT ETRE AGES D'AU MOINS 18 ANS ET DOIVENT AVOIR :

Qualification d'opérateur radio-électricien – Un brevet d'opérateur radio limité (VHF uniquement), un brevet SMDSM de courte distance ou un brevet de radio maritime de grade supérieur.

Premiers soins – Un brevet valide en premiers secours. Les qualifications de premiers secours détenues par la police, les pompiers et services armées sont également acceptables.

Temps en mer – 50 jours, 2500 milles nautiques, y compris au moins 5 passages de plus de 60 milles nautiques, mesurés le long de la route navigable la plus courte entre le port de départ et la destination. Le candidat devra avoir tenu le poste de skipper pendant au moins deux de ces trajets, dont deux qui nécessitaient une navigation de nuit. 5 jours d'expérience comme skipper. La moitié du temps de qualification en mer doit avoir été effectué dans des eaux à marée.

PROGRAMME DE L'EXAMEN DE SKIPPER COTIER ET DE YACHTMASTER OFFSHORE

Les candidats auront peut-être la possibilité de démontrer leurs connaissances ou compétences dans les secteurs qui figurent ci-dessous. Dans chacune des rubriques, l'examinateur exigera que le candidat assume pleine responsabilité de la gestion du bateau et de l'équipage.

Lors des examens du Yachtmaster Offshore, le candidat devra démontrer ses compétences sur la base d'une expérience générale.

Dans les examens du skipper côtier, le candidat devra démontrer sa compréhension mais il se peut qu'il n'ait pas eu la possibilité de pratiquer tous les aspects du programme dans une diversité de conditions météorologiques.

Un double astérisque ** dénote une partie de l'examen particulière aux candidats (Voile).

Règlement international pour la prévention des collisions en mer

Les questions seront limitées aux réglementations internationales

- Règles générales (1-3)
- Règles de barre et de route (4-19)
- Feux et marques (20-31)
- Signaux sonores et lumineux (32-37)
- Signaux supplémentaires des navires de pêche pechant à proximité les uns des autres (Annexe II)
- Signaux de détresse (Annexe IV)

Sécurité

Les candidats devront connaître les équipements de sécurité qui sont nécessaires à bord du bateau. En particulier, les candidats devront connaître les responsabilités d'un skipper en ce qui concerne :

- harnais de sécurité
- gilets de sauvetage
- feux de détresse
- prévention et lutte contre les incendies
- radeaux de sauvetage
- connaissances des procédures de secours
- sauvetage par hélicoptère

Manœuvre du bateau

Les candidats à l'examen de skipper côtier devront répondre à des questions et faire preuve de leurs compétences dans des situations simples. Les candidats à l'examen de Yachtmaster offshore répondront à des questions ou feront preuve de leurs compétences dans des situations plus complexes. Ils devront aussi faire preuve d'un niveau de compétence plus élevé.

- Mouillage et appareillage dans diverses conditions de vent et de marée, pour les bateaux à moteur (et à voile**)
- Toutes les situations d'accostage et de désaccostage dans diverses conditions de vent et de marée
- Récupération d'un homme à la mer
- Remorquage en pleine mer et dans des espaces restreints
- Manœuvre du bateau dans des espaces restreints
- Manœuvre du bateau dans des espaces restreints, à la voile**
- Manœuvre du bateau dans des conditions météorologiques difficiles
- Timonerie
- Compensateur pour une navigation optimale **
- Utilisation d'amarres pour sécuriser le bateau dans un poste d'accostage à quai, en cas de changement de poste et de halage

Connaissances nautiques d'ensemble, y compris l'entretien

- Propriétés, utilisation et soin des cordes en fibres synthétiques
- Nœuds
- Travail général sur le pont, en mer et au port
- Opérations du moteur et vérifications de routine
- Gréement improvisé suite à une panne de l'équipement**

Responsabilités du skipper

- Peut diriger un bateau
- Communication avec l'équipage
- Délégation des responsabilités et organisation du quart
- Préparation du bateau pour la mer et en cas de conditions météorologiques adverses
- Techniques pour le mauvais temps et la mauvaise visibilité
- Situations d'urgence et de détresse
- Victuailles et alimentation en mer
- Procédures douanières
- Comportement et courtoisie

Navigation

- Cartes, publications nautiques et sources d'informations nautiques
- Travail cartographique y compris le tracé d'une position et de l'itinéraire pour tenir compte des courants de marée et de la dérive
- Calculs de la marée et des courants de marée
- Balises et aides visuelles de navigation
- Instruments y compris les compas, registres, écho-sondeurs, radios Navaid et instruments cartographiques
- Planification du trajet et techniques nautiques
- Techniques de pilotage
- Registres nautiques
- Limites de précision nautique et marges de sécurité
- Dangers de côte sous le vent
- Utilisation d'aides de navigation électroniques pour la planification du trajet et la navigation
- Utilisation de points de route et de routage électronique
- Utilisation d'un radar de navigation, pilotage et prévention des collisions

Météorologie

- Définition de termes
- Sources de prévisions météorologiques
- Systèmes météorologiques et effets du temps local
- Interprétation des prévisions météorologiques, des tendances barométriques et des phénomènes visibles
- Capacité à prendre des décisions de planification du trajet sur la base des prévisions